



**APPEL A PROJET CNSA
ACTIONS INNOVANTES 2016**

**Les personnes handicapées intellectuelles auteures de leurs
temps libres :
Un service départemental coordonné**

Juillet 2016 – juin 2018

**SYNTHESE
RAPPORT FINAL D'EXECUTION ET BILAN**

« La société parfaite est celle où la possibilité de la réalisation de soi serait offerte à tous les individus ».
Abraham MASLOW

Mai 2018

Synthèse - Rapport final Adapei du Doubs/Appel à projet CNSA actions innovantes 2016 –

Mai 2018

1

L'Adapei du Doubs accompagne **3600** personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes... Autour d'elles, notre association fédère les énergies des parents, d'un réseau d'amis et de bénévoles actifs, épaulés par près de **2000** professionnels qualifiés dans **67** structures. Nous bâtissons et coordonnons avec nos partenaires un parcours personnalisé, pour chaque personne accueillie. Un parcours qui vise l'inclusion dans la société, dans la mesure des capacités de la personne.

Nous sécurisons l'avenir des personnes en développant une organisation, solide et pérenne, agile et innovante, avec le souci permanent de diversifier nos ressources. Pour cela, nous nous appuyons sur la créativité de nos équipes et la complémentarité de nos actions autour de la scolarisation, de l'hébergement, du travail... Avec les familles, nous contribuons à un mouvement parental fort permettant d'infléchir les politiques publiques et de continuer à innover.

Au cœur d'innovations sociales, l'Adapei du Doubs développe depuis plusieurs années à Besançon, un service dont l'originalité égale son utilité. En effet, le Service Loisirs Culture et Vacances (SLCV) a pour mission d'accompagner des personnes handicapées intellectuelles dans leurs projets de temps libres. Axée sur des principes de création et maintien de lien social, de soutien à l'accessibilité et à la citoyenneté, et surtout d'ouverture au et sur le milieu ordinaire, son action est supplémentaire et complémentaire des structures éducatives agréées.

Aujourd'hui, afin d'améliorer l'équité entre tous les bénéficiaires accompagnés par l'Adapei du Doubs, concernant leur accès à des activités de loisirs, qu'ils soient accueillis dans des structures type foyers ou en logement plus autonome, nous avons mis à profit cette expérience et étudié son développement sur les autres territoires du département, à partir des dispositifs existants concernant le temps libre.

Pour cela, une étude a été menée conjointement par les laboratoires de sociologie et de géographie de l'Université Bourgogne-Franche-Comté, dans la perspective de mettre en place un « Service Départemental Temps Libre ». Ce service, à visée départementale, a par la suite été renommé « ATLAS » (Animation Temps libre Accompagnement Soutien).



En effet, le projet de développement d'un service départemental doit prendre considération de la spécificité des territoires qui composent le département du Doubs. La partie « études » du projet réalisée par les sociologues y a répondu en vue d'adapter l'organisation des ressources mise à la disposition du service départemental.

De plus, pour rendre plus efficient le travail par l'approche des sociologues, nous avons fait le choix de le coupler avec une approche géographique, pour prendre en compte également la spécificité géographique des territoires.

En privilégiant cette démarche, innovante par le couplage entre approche sociologique et géographique, nous répondons pleinement à l'ambition affichée de la CNSA d'observation des dynamiques territoriales.

La démarche de projet s'est concrétisée par une méthodologie de type « **recherche action formation** » menée par les universitaires, fondée sur l'utilisation de méthodes et outils scientifiques appliqués à une question de terrain, en l'occurrence le projet de développement d'un service départemental. Elle se décline en trois grandes phases : l'installation du projet, un diagnostic en deux étapes (exploration du dispositif existant : le SLCV sur le territoire bisontin, et exploration des autres réalités sur les autres territoires) puis l'expérimentation en vue du développement départemental.

L'hypothèse selon laquelle ce dispositif permettait une reconnaissance et une intégration par les usagers, adhérents au SLCV a ainsi pu être validée.

L'importance des ETL (espace temps libre) a pu être soulignée, dont l'efficacité actuelle reste variable. L'analyse de ces espaces a porté sur 4 dimensions identifiées.

Extrait du rapport final des universitaires (mars 2018) :

« Nous nous basons donc sur un ensemble de quatre dimensions qui permettent de caractériser un lieu d'accueil et de loisir :

*- La dimension **morphologique** qui combine la localisation, l'accès individuel, l'accessibilité, la taille de l'ETL et son organisation intérieure ;*

*- La dimension **structurelle** qui permet de prendre en compte les caractéristiques du public (homogénéité), la présence de différents types d'accompagnants (Bénévoles, salariés, volontaires en service civique), l'attitude, les comportements, les postures des uns et des autres au sein de l'ETL en fonctionnement ;*

*- La dimension **praxéologique** qui concerne les conditions d'accès, les horaires d'ouverture, les fréquences et le nombre d'heures d'ouverture et enfin la manière dont le lieu fonctionne (dimension loisir, éducative) ;*

*- La dimension **idéelle** enfin, c'est-à-dire le lieu est-il référencé visiblement ADAPEI. »*

Concernant la phase d'expérimentation d'un Service Départemental coordonné créé avec les professionnels en place, l'organisation, si elle est déjà pensée, a pris en considération des éléments de diagnostic, dont les dispositifs existants, pour s'adapter aux spécificités territoriales.

La compréhension du fonctionnement du dispositif SLCV dans le lieu qui lui est dédié amène les universitaires à proposer quelques recommandations dans la perspective de son déploiement sur d'autres sites de loisirs de l'ADAPEI, notamment Montbéliard, Maîche, Morteau et Pontarlier.

Extrait du rapport final des universitaires (mars 2018) :

« Rappelons que l'hypothèse qui sous-tend cette réflexion est celle d'une estime de soi valorisée lorsqu'on pratique des activités hors les murs.

Nous reprenons la logique d'approche que nous adoptée pour énoncer les recommandations :

*- **Le dispositif d'accueil doit s'inscrire hors les murs de l'institution**, en l'occurrence l'ADAPEI. Nous avons en effet constaté que la neutralité du lieu importait aux usagers, tout comme le fait de n'être pas assujettis aux règles de l'institution ;*

*- **La localisation du lieu doit être pensée afin de permettre les mobilités individuelles non encadrées**. Dans le cas de la présence d'un réseau de bus, sa proximité sera appréciée et il sera mis en lien avec la répartition des lieux de vie des usagers ;*

*- **Le lieu d'accueil doit être pérenne** et s'inscrire dans une certaine durée d'utilisation afin de soutenir le sentiment d'appartenance à une forme de territoire de référence en lien avec un groupe identifié ;*

*- **La forme du lieu doit permettre de créer des ambiances**, de répondre à des attentes variées de la part des usagers. Il doit permettre de créer le lien, mais aussi d'autoriser le travail tout autant que le loisir ;*

*- **Les relations entre les différents acteurs du dispositif doivent être accompagnées**, de leur construction, à leur maintien en passant par leur modération. Les équilibres interpersonnels sont à travailler en permanence. Il en va du potentiel intégrateur du lieu ;*

*- **Les sorties vers des destinations de loisirs doivent être mises en lien avec ce lieu** où l'on va les préparer, les commenter et les revivre une fois terminée. Le lieu doit être le point de départ de sorties plus autonomes qui peuvent par ailleurs se faire dans la proximité. »*

Le déploiement au niveau du département pour favoriser l'accès des personnes handicapées à des activités de loisirs choisies dans le cadre de leur temps libre est proposé par la création du service ATLAS (Animation Temps libre Accompagnement Soutien). Un projet de service a été réalisé avec les acteurs projet et finalisé en février 2018.

Le Service ATLAS « Animation, Temps Libre, Accompagnement, Soutien » propose d'accompagner des personnes handicapées intellectuelles dans leurs temps libres.



Le projet du service s'appuie sur des valeurs humanistes, portée par l'éducation populaire, il est résolument guidé par l'importance du lien social.

- Une intégration sociale par le biais des loisirs en favorisant l'ouverture sur et à l'extérieur,
- Une ouverture culturelle en privilégiant des activités de découvertes,
- Une offre de loisirs adaptée aux envies, mais aussi aux besoins,
- Un service pour les demandes individuelles et/ou collectives,
- Un espace d'informations pour les bénéficiaires,
- Un espace de communication favorisant le lien social, la découverte, l'épanouissement,
- Des échanges avec les équipes éducatives.

Dans leur réalisation, les activités tendront à mettre la personne en position d'être auteure de son temps libre. Le service ATLAS doit faciliter cette position, en restant distant de toute logique du soin et de l'éducation spécialisée et en prenant en compte les différentes cultures des métiers.

Ainsi, les professionnels de l'éducation spécialisée ont une vision « éducative » des activités, alors que les animateurs proposent des activités pour que les bénéficiaires soient « simplement » satisfaits de l'utilisation de leur temps libre.

Il est donc important de retenir le travail accompli par les uns et par les autres et tenir compte des cultures de métiers pour expliciter le projet de service départemental. Une large communication adaptée sera à mettre en place afin de prendre en compte les contraintes des professionnels et les besoins des personnes accompagnées.

Des relais ATLAS vont être identifiés dans les différentes structures de l'Adapei, facilitant la communication sur les activités proposées, l'accès par les personnes handicapées, dans une cohérence départementale, prenant en compte les spécificités des différents territoires.

Un plan d'actions est mis en place afin de proposer des temps d'information aux professionnels des structures, élus, bénévoles et partenaires concernés par l'accompagnement de personnes handicapées dans leurs activités de loisirs.

Le rôle des espaces temps libre « hors les murs » est soulignée pour faciliter l'organisation des activités de loisirs. Ces lieux différenciés des structures peuvent permettre dans leur définition globale d'ancrer les activités dans l'espace collectif, avec des univers différents, d'encadrement à animation.

Le contexte législatif actuel nous demande de développer l'inclusion, encore mieux prendre en compte les besoins et les envies des personnes handicapées, proposer des solutions multimodales avec des partenaires différents et complémentaires, s'appuyer sur des nouveaux métiers. Le projet départemental vise à reconsidérer les parcours d'un point de vue relationnel dans une compréhension plus globale autour de la personne.

Extrait du rapport final des universitaires (mars 2018) :

« Prendre place... »

L'enquête nous montre que les ETL bousculent l'équilibre institutionnel mis en place au fil des années par l'ADAPEI. De ce point de vue, ils appellent une redéfinition précise des rôles habituellement dévolus aux différents services ainsi qu'aux acteurs de l'institution. Plus encore, ils invitent sans doute à ouvrir cette dernière en redéfinissant ses connexions à la société englobante.

Afin d'éviter toute confusion entre l'éducation et le temps libre des usagers, il convient que les ETL soient « hors les murs ».

De ce point de vue, il est indispensable que le statut et la fonction de ces espaces soient clarifiés afin de permettre à tous les acteurs concernés (professionnels de l'éducation spécialisée et de l'animation, bénévoles et usagers), de mieux construire leurs attentes et leurs conduites concernant ces espaces et ce qui s'y déploie. À cet égard, il ne s'agit pas seulement d'éviter des incompréhensions entre certains acteurs à l'intérieur de l'ADAPEI mais de permettre à tous (professionnels, bénévoles, usagers) de prendre et d'assumer une nouvelle place dans le tissu social. »

Aujourd'hui, les personnes handicapées intellectuelles revendiquent leur droit de participer à la vie sociale. C'est pourquoi, il est essentiel que les dispositifs médicosociaux et socioculturels avancent vers des modes de coopération qui tiennent compte, au-delà de leurs logiques propres, de la réalité complexe des besoins des personnes.

L'objectif du service départemental ATLAS est bien de permettre aux personnes handicapées du département de bénéficier d'une offre de loisirs, de propositions sur leur temps libre, avec la possibilité de choisir selon leurs envies, leurs besoins individuels, en étroite collaboration avec les structures, bénévoles et partenaires.

L'importance de la volonté politique portée par l'Adapei du Doubs sur de tels projets est à souligner, et elle est primordiale dans le cadre de l'accompagnement proposé aux personnes handicapées pour un parcours de vie personnalisé qui vise l'inclusion, élaboré et coordonné avec des partenariats internes et externes impliqués en réponse à leurs besoins.



Adapei du Doubs
81 rue de Dole
CS 51 913 • 25020 Besançon Cedex
T : 03 81 51 96 20
adapei@adapeidoudoubs.fr
www.adapeidoudoubs.fr